

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240226-DCM2024-01-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 22 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 3

Nombre de votants : 4

Date de convocation : 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Février à 18H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Laurence Barnola

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre,

Procuration : Alizée Desmet à Bruno Cagny

Monsieur Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2024-01 : DEMANDE DE SUBVENTIONS CITY STADE

Considérant l'obsolescence du terrain de tennis, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée qu'il soit transformé en City Stade.

Le taux de subventions demandé à l'Etat (DETR), l'Agence Nationale du Sport et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (AIT) sera de 80%, avec autofinancement de la commune de 20 %.

Lorsque le prestataire aura été choisi, le montant réel des études sera communiqué aux organismes financeurs afin qu'ils puissent adapter le montant des subventions.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De transformer le terrain de tennis en City Stade ;
- De demander à l'Etat (DETR), l'Agence Nationale du Sport et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (AIT) une subvention aussi élevée que possible ;
- Donner tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

